



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50816

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le probleme de l'apprentissage au langage d'une partie des enfants scolarises frappees de dyslexie et dysphasie. En effet, 10 % des enfants, soit environ 1 million, rencontrent des difficultes au regard de la pedagogie delivree actuellement. De nombreux parents observent avec desarrois ce phenomene : il n'existe pas de prise en compte suffisante, aussi bien au niveau du depistage qu'au niveau des structures d'accueil, de ces enfants. Pourtant, a l'exemple de certains pays europeens, des classes specialisees peuvent permettre, si l'action est precocce, d'ameliorer grandement la situation. Il lui demande de bien vouloir preciser sa politique et ses intentions en la matiere.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50816

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1987